



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Passoires thermiques et précarité énergétique

Question écrite n° 11825

Texte de la question

Mme Martine Etienne alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'évolution croissante des interventions pour impayés des factures de l'énergie, l'inflation et la précarité grandissante. Selon le médiateur national de l'énergie, il y a eu 863 000 interventions pour impayés des factures de l'énergie en 2022, soit 10 % en plus qu'en 2021 et ceci malgré le bouclier tarifaire mis en place. Les réductions de puissance ont quant à elles augmenté en 2022 pour atteindre les 610 000 interventions, soit une hausse de 36 % par rapport à 2021 et une multiplication par 2,2 depuis 2019. En France, 7,2 millions de logements sont des passoires thermiques l'hiver et des bouilloires l'été. Les personnes les plus précaires doivent pour certaines d'entre elles choisir de se nourrir, de se chauffer, ou de se loger. Les populations se paupérisent et la misère grandit en France. Les gens sont pris à la gorge et ont de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins essentiels. Face à ces chiffres édifiants, le 26 septembre 2023, M. le ministre s'est déclaré dans la presse, « favorable, en particulier pour les copropriétés », au report du calendrier de l'interdiction de la location des passoires thermiques. Les factures d'électricité augmentent, les fournisseurs augmentent leurs marges, les actionnaires s'enrichissent et le Gouvernement refuse de bloquer les prix et laisse des ménages dans la plus grande précarité, notamment à l'approche de l'hiver. Son action va à rebours des besoins et des urgences qui touchent la population. Il faut d'urgence renégocier les tarifs de l'énergie et rendre possible l'encadrement des loyers ainsi que la rénovation des logements énergivores. Quand le Gouvernement va-t-il réellement mettre en place un plan d'urgence à grande échelle qui permette à la population de se chauffer et se loger dignement ? Quand et comment va-t-il interdire la mise en location des passoires thermiques ? Enfin, elle lui demande si le Gouvernement compte réellement repousser son calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Etienne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11825

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8662

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)